



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ORNE

PREFECTURE DE L'ORNE

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

ARRETE PORTANT CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN ORNE AMONT

NOR 2400 05 00 596

LE PREFET ,
Chevalier de la Légion d'Honneur ,

Vu le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

Vu le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1992 codifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2003 fixant le périmètre d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Orne Amont,

Vu les propositions des différents organismes, collectivités territoriales, association de maires et groupements concernés,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

Article 1^{er} : Une commission locale de l'eau est créée pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin de l'Orne Amont.

Article 2 : La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (16 membres) :

REPRESENTANT DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMANDIE :

- M. Le Président du Conseil Régional de Basse Normandie ou son représentant.

REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL DE L'ORNE :

- titulaire :- M. Amaury de SAINT QUENTIN
Vice Président du Conseil Général

- suppléant :- M. Maurice DURON
Vice Président du Conseil Général

- titulaire :- M. Xavier JAGLIN
Conseiller Général

- suppléant :- M. Jean Pierre SALLES
Conseiller Général

REPRESENTANTS NOMMES SUR PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ORNE :

- titulaires :- M. Pierre PAVIS Maire d'ARGENTAN	- suppléants :- M. Jean Kleber PICOT Maire adjoint d'ARGENTAN
M. Jacques MARTINEAU Maire de PUTANGES PONT ECREPIN	M. Gérard GRANDSIRE Conseiller municipal de PUTANGES PONT ECREPIN
M. Jean Claude LECOCQ Maire adjoint de SEES	M. Jean Pierre PELLETIER Maire de SEES
M. Eugène Loïc ERMESSENT Maire de CARROUGES	M. Christian THIBOUVILLE Maire adjoint de CARROUGES
M. Roger JOUADE Maire adjoint d'ARGENTAN	M. Marc JOLY Maire adjoint d'ARGENTAN
Mme Danielle ROLLERI Maire de LA COURBE	M. Jean Marie BISSON Maire de SEVRAI
M. Henry AUGE Maire adjoint de MORTREE	M. Didier COLLET Maire adjoint de MORTREE
M. Auguste BEAUVAIS Maire de COMMEAUX	M. Jean Jacques DARGENT Maire de SENTILLY

REPRESENTANTS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES DE L'ORNE :

Syndicat départemental de l'eau :

- titulaire :- M. Jean Claude LEBAILLY Président du S.I.A.E.P. du HOULME	- suppléant :- M. Lucien BESNIER
---	----------------------------------

Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Normandie Maine :

- titulaire :- Mme Yvette RIVARD	- suppléant :- M. Michel LEVESQUE
----------------------------------	-----------------------------------

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de VRIGNY-SAINT
CHRISTOPHE LE JAOLET-FLEURE :

- titulaire :- M. Michel LERAT Président du S.I.A.E.P.	- suppléant :- M. Olivier CHEVRET
---	-----------------------------------

Communauté de Communes du Pays d'ARGENTAN :

- titulaire :- M. Jean Jacques LAHAYE	- suppléant :- M. Jean GAUTIER
---------------------------------------	--------------------------------

Syndicat d'Etudes pour l'Entretien de l'Orne :

- titulaire :- M. Norbert de STOPPELEIRE Président du Syndicat	- suppléant :- M. Gilles MALLET
---	---------------------------------

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES (8 membres) :

- Association « Orne Verte » :
- titulaire :- M. Claude SINEUX
Président
- suppléant :- M. José AUPOIS
- Association « Thouane Rivière Vivante et Sûre » :
- titulaire :- M. Raymond HERMANN
Président
- suppléant :- M. Daniel DUMESNIL
Vice Président
- Association « Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique » :
- titulaire :- M. Christian MADELAINE
- suppléant :- M. Dominique BODIN
- Chambre d'Agriculture de l'Orne :
- titulaire :- M. Thierry CLEREMBAUX
- suppléant :- Mme Béatrice HUETTE
- Association « Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs de l'Orne (COLOC) » :
- titulaire :- Mme Yvonne SERGENT
- suppléant :- M. Michel VERON
- Association « Val d'Orne Environnement » :
- titulaire :- Mme Monique FOUREY.
- suppléant :- M. Marcel HAIRY
- Groupe d'Exploitation Hydraulique Ouest d'E.D.F. Energie :
- titulaire :- M. Franck DARTHOU
Directeur EDF GEH Ouest
- suppléant :- M. Roger SOUQUIERE
E.D.F. GEH Ouest
- Chambre de Commerce et d'Industrie de FLERS - ARGENTAN :
- titulaire :- M. Lionel HAMON
- suppléant :- M. Marc AGUIRREGABIRIA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (8 membres) :

- M. le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de Basse Normandie ou son représentant,
- M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Orne ou son représentant,
- M. le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche ou son suppléant : M. Arnaud RICHARD .

Article 3 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six ans à compter de la date du présent arrêté. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 4 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux.

Article 5 : La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne et sera insérée dans deux journaux locaux par la Préfecture de l'Orne.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la commission.

FAIT à ALENCON, le -- 8 AOUT 2005

LE PREFET,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général

Alain BENEDETTI